

# PV DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DE L'AFPESS

**19 mai 2015**

**16 h 15 – 18 h**

**Espace Agora – Collège Saint-Michel (Fribourg)**

## **1. Salutations et introduction**

- Emmanuel Mejia salue les quelque quarante collègues présents lors de cette AG extraordinaire et leur propose de commencer cette AG extraordinaire, qui a pour thème unique les Mesures d'économies dans l'enseignement, et plus précisément notre positionnement à l'égard d'un processus de négociations qui a débuté entre la FEDE, dont nous faisons partie, et la DICS.
- Il remercie la direction du Collège St-Michel pour continuer à mettre à notre disposition gratuitement la salle Agora. Il doit aussi excuser un bon nombre de collègues qui, pour diverses raisons, souvent professionnelles, n'ont pas pu être présents ce soir : Patrizia et Fabio Prato Calzarotto, Olivier Pitteloud, Marine Grand, Anne-Michel Genilloud, Marie-Hélène Zeller, Laurent Bronchi, Nathalie Pirès, Etienne Widmer, Adrian Schmid, Viviane Aebi, Eric Miller.
- Il propose de structurer cette AG en trois temps :
  1. présentation d'une rapide historique permettant de comprendre l'état de la situation présente ;
  2. discussion ouverte sur notre positionnement à l'égard de ses négociations ;
  3. deux votes :
    - a. Continuation de notre participation à la délégation de négociation de la FEDE ;
    - b. en cas de vote en faveur de la continuation de notre participation, un mandat général de négociation général, directement à votre président et, indirectement aux membres du comité ici présents, — à charge du président et de son comité de soumettre à votation, si un projet d'accord est établi suite aux négociations, lors d'une prochaine AG.
- Aussi propose-t-il à l'assemblée l'ordre du jour suivant :
  - Salutations
  - Elections des scrutateurs
  - Approbation de l'ordre du jour.
  - Introduction générale du président
  - Discussion sur notre positionnement à l'égard du processus de négociation
  - Question soumise au vote :

continuons-nous ou non de participer à la délégation de négociation de la FEDE ?

donnez-vous ou non un mandat de négociation général, directement à votre président et, indirectement aux membres du comité ici présents, — à charge du président et de son comité de soumettre à votation, si un projet d'accord est établi suite aux négociations, lors d'une prochaine AG ?

- L'ordre du jour est accepté par l'assemblée.

- 

---

Nomination des scrutateurs.

- Fabian Simond et Mahdi Iqbal.

- 

## 2. Rappel de l'historique des mesures et expositions de la situation présente

- J'aimerais pour commencer, retracer rapidement l'historique. Comme vous vous en souviendrez, le gouvernement fribourgeois décidé des mesures d'économies lourdes (contribution de solidarité, gel du palier, gel de la surindexation des salaires) pour le personnel du service public fribourgeois en **octobre 2013**, suite à des négociations avec la FEDE qui ont débouché sur un accord survenu à la fin de l'été et voté à la fin août 2013, à propos duquel, je tiens à le rappeler, Patrick et moi-même délégués de l'AFPESS présents à ce vote, ont voté contre. (Je persiste personnellement et je crois que c'est aussi le cas de Patrick et peut-être aussi du comité, à juger que c'est un mauvais accord).
- Ensuite, le Conseil d'Etat a décidé de mesures d'économies spéciales « personnel enseignant », destinées à freiner la progression des Emplois Pleins Temps dans l'enseignement de 40 EPT (passage de +110 EPT à +70 EPT) (maîtrise de la croissance du nombre de postes dans l'enseignement), ce qui correspond à une économie de 4,4mio environ si l'on compte 110'000 frs par EPT. Ainsi on a eu le plaisir d'être informé d'un catalogue de mesures **le 19 février 2014** touchant l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire post-obligatoire et professionnel, le conservatoire, etc. Lors de la consultation, nous avons signifié de diverses manières notre refus de ces mesures. Nous avons notamment rejeté en bloc l'ensemble de ces mesures à l'unanimité lors de notre dernière AG ordinaire de juin 2014.
- Suite aux consultations, le CE maintient son objectif d'économies de 4,4 millions. Il a cependant abandonné la mesure n°6, celle ne voulant payer les professeurs au mois de juin qu'au prorata des heures effectivement données. Pourquoi ? Comme réponse à la consultation, officiellement ; peut-être aussi, pour des raisons juridiques (problèmes d'égalité de traitement). Il propose de la remplacer par la mesure n°15 consistant à ne payer la décharge de 2h dès 50 ans que l'année scolaire qui suit la date d'anniversaire (ex. vous avez 50 ans en octobre 2015 ; vous aurez votre salaire pour emploi plein-temps sur 22h au lieu de 24h au premier septembre 2016 seulement). **Distribution des mesures.**
- Le Conseil d'Etat n'a donc modifié qu'une mesure sur 14 qu'il s'est empressé de remplacer par une autre, afin de maintenir intact l'objectif d'économies équivalant à 40EPT. C'est seulement après l'intervention du bureau de la FEDE, que le Conseil d'Etat a décidé de suspendre l'entrée en vigueur de ces mesures à un groupe de travail paritaire pouvant proposer des mesures d'économies alternatives, que ce soit au niveau des EPT ou d'autres mesures équivalentes (par exemple dans les infrastructures au sens large ; ce qui est déjà le cas avec l'abandon de *Tell me more*, qui sont des économies qui n'affectent pas les EPT). Ce groupe de travail paritaire, 5 représentants de la DICS, 5 représentants de la FEDE, a jusqu'au premier décembre 2015 pour rendre un projet d'économies négociées. Au cas où la délégation déboucherait sur un accord, ce paquet sera

ensuite soumis au vote, à approbation par les différentes parties : le CE et les associations et représentants du personnel touchés par le paquet. Les éventuelles mesures n'entreraient ainsi en vigueur qu'à la rentrée 2016, année électorale, je vous le rappelle.

- Le bureau de la FEDE nous a demandé de participer au processus de négociation. Nous avons pensé qu'il fallait participer au début du processus, tout en informant la FEDE qu'une AG extraordinaire fixée en mai décidera de la continuation ou non de la participation de l'AFPESS à ces négociations. Nous avons eu pour l'instant deux séances de négociations : une séance publique ouverte à tous, où nous avons fait le tour de tous les projets d'écoles dans tous les niveaux et avons demandé des estimations chiffrées de ceux-ci que nous avons eue. Et une véritable séance de négociation, confidentielle, où nous avons traité des questions ouvertes et globales sans entrer dans le détail des mesures.
- Le but de ce soir est donc de discuter de notre positionnement eu égard à ces négociations, vu que notre position de rejet en bloc votée en mai 2014 ne nous paraît pas compatible avec la poursuite de notre participation aux négociations. Pour nous au comité, il y a un problème de cohérence : on ne peut pas dire que l'on rejette tout en bloc et en même temps participer à des négociations, lesquelles signifient par définition être ouvert à des compromis.
- Nous restons par principe opposés à ces mesures, mais nous pensons qu'il faut donner leur chance à des négociations, lesquelles déjà nous permettent de gagner une année. Et que de toute façon, en cas de projet d'accord, c'est notre AG qui aura le dernier mot quant au positionnement de l'AFPESS. C'est une position pragmatique qui nous paraît être aussi cohérente avec notre participation à la FEDE.
- Argument en faveur de la poursuite de la négociation :
  - Accès direct aux informations ;
  - Si l'on stoppe les négociations, difficile pour la FEDE de continuer. Tout risque de s'arrêter → lourde responsabilité de notre part.
  - Et après on fait quoi ? Pas d'autre voie que de se radicaliser ; participation à la FEDE serait à mon avis posée ; mouvement de grève, d'où rapprochement avec le SSP ?
  - Est-ce qu'on est prêt aujourd'hui ? Comment construire un mouvement de grève ? Cela ne s'improvise pas ? Pour 4,4 millions d'économies... ? Tout seul ? La FEDE nous soutiendra-t-elle ?
- 
- Emmanuel demande aux membres présents d'informer le comité des éventuelles économies déjà mises en œuvre actuellement et qui sont présentées non comme des mesures d'économie structurelles, mais comme de la gestion prudente des écoles (par exemple, l'abandon de dédoublement de groupes).
- 
- 3. **Discussion sur le positionnement de l'AFPESS eu égard au processus de négociation des mesures d'économies dans l'enseignement**

- **Assemblée :** demande de précisions sur le mandat demandé par le comité, ce que fait Emmanuel.
- **Comité :** Possibilité de refuser les mesures proposées et de proposer d'autres mesures.
- **Comité :** si nous refusons la négociation, il n'y en aura pas et les mesures seront appliquées : nous devons alors "partir en guerre".
  - **Assemblée :** Étonnement sur la justification que peut donner le Conseil d'État à ces mesures d'économie alors que les finances de l'État sont bonnes.
- **Comité :** La raison des mesures qui pèsent tellement lourdement sur le S2 est qu'il est plus facile de faire des économies dans le S2 (parce que nous ne sommes liés aux communes), que nos salaires sont plus élevés, si bien que les mesures touchant le S2 représentent plus d'économie, et, enfin, que notre chef de service ne nous défend pas.
  - **Assemblée :** le danger existe que ces négociations ne soient qu'une manœuvre purement stratégique, puisque l'on remarque que certaines mesures sont déjà appliquées : ne cherche-t-on pas couper des velléités de réactions par ces négociations ?
  - **Assemblée :** se pose la question de la marge de manœuvre que laissent ces négociations.
- **Comité :** Les marges se décident durant la négociation ; on ne peut les connaître avant qu'elles n'aient débuté.
- L'enjeu est de déterminer ce qui fera partie des 4 millions d'économie, puisque cette économie est une donnée de base.
  - **Assemblée :** La position du comité de l'AFPESS ne correspond au mandat que l'AG avait voté lors de la dernière AG ordinaire et qui était de refuser toutes les mesures : ce qui a été demandé est d'expliquer le danger que ces mesures représentent sur la qualité de l'enseignement.
  - En tous les cas, si les 4 millions sont maintenus, il faudrait quitter la négociation au mois de septembre ; par contre, si la position du conseil d'État évolue, on pourra négocier.
- **Comité :** Position du comité est d'avoir une approche plus pragmatique et d'essayer de voir s'il y a des possibilités de discuter.
  - **Assemblée :** En dix ans, la situation a changé et les enseignants ne sont plus vraiment considérés comme des collaborateurs, si bien qu'une position d'affrontement semble plus propice actuellement.
  - Il faudrait, en outre, pouvoir solidariser l'ensemble des employés d'État afin d'avoir plus de poids.
- **Comité :** Le problème est que la solidarité au sein même des enseignants n'est pas gagnée d'avance.

- Bernard Fragnière a, par contre, dit à Emmanuel que, si l'AFPESS décide d'arrêter les négociations, la FEDE mettra également un terme aux négociations.
  - **Assemblée :** Si nous cessons les négociations, il faudra alors décider d'autres mesures ; il faudra également trouver des personnes qui s'engagent dans le travail afin de mobiliser les gens.
- **Comité :** Ce qui est paradoxal est qu'on ne trouve personne pour rejoindre le comité et remplacer les membres qui vont le quitter.
  - **Assemblée :** Il faudrait demander à la FEDE de diligenter une enquête sur le chef de service.
  - Comme le conseil d'Etat ne veut plus négocier, il faut probablement entrer dans une logique plus agressive.
  - Si l'on met un terme aux négociations, ce serait quand même un désaveu public pour le conseil d'État.
  - On pourrait également continuer la négociation en relatant l'état d'esprit des enseignants du S2, ce qui pourrait constituer une pression sur le conseil d'État : demander que soit rediscuter le carcan des 4 millions.
  - Le premier objectif de la négociation doit être de conditionner notre participation à la négociation à l'abandon des 4 millions d'économie, et non pas de se demander où faire ses économies.
- **Comité :** On peut se demander si le fait d'abandonner les négociations ne conduirait pas à leur application immédiate.
  - **Assemblée :** Il serait intéressant de demander des avis de droit sur les différentes mesures : par exemple, la nouvelle mesure 15 est-elle juridiquement défendable ?
  - Ne faudrait-il pas aller au bout des négociations avant de refuser les mesures ? Nous serions plus forts si nous avons d'abord montré que nous étions prêts à faire des concessions.
  - Il faudrait aussi porter le débat sur la place publique : la future réforme de la fiscalité des entreprises a des conséquences qu'il faut faire connaître.
  - Stratégiquement, il serait plus avantageux de gagner un peu de temps (jouer la montre au moins jusqu'en septembre) : une mobilisation des enseignants en période électorale est plus efficace.
  - Il faut, par contre, utiliser ce temps de négociation pour créer des réseaux, mettre en place des solidarités ; le comité de l'AFPESS ne peut cependant pas le faire seul (appel aux bonnes volontés).
- **Comité :** Mener le plus loin possible les négociations nous permet, en effet, de gagner du temps et, éventuellement, de renverser le rapport de force, en mettant la pression sur le Conseil d'Etat.
  - **Assemblée :** Le montant doit être remis en question, au vue de la situation financière de l'Etat et de l'iniquité des mesures proposées.

- **Comité :** La situation est plus délicate qu'on ne le pense : l'augmentation des effectifs des classes est, par exemple, tout à fait légale [le nombre maximal est fixé à 26 étudiant(e) par la loi].

•

#### 4. Décisions

- Vote 1 :

Poursuite des négociations : 39 / arrêt immédiat des négociations : 3.

⇒ L'AG extraordinaire donne ainsi mandat au comité de continuer les négociations.

- Vote 2 :

Avec mandat de refus des 4 millions : 18 / sans condition préalable : 23.

⇒ L'AFPESS poursuit les négociations, sans mandat de négociation préalable.

Emmanuel Mejia clôt l'AG extraordinaire vers 18 h.

Elle a réuni plus de 40 professeurs.

(En outre, plus d'une vingtaine de collègues était excusée).

Serge Castella